



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée EDC

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée EDC

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée EDC.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée EDC.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée EDC de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 11 juin 2024

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme Eustache
Associé

FONDATION DES EDC

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78 800	19 127	59 673	51 200
Donations temporaires d'usufruit	51 200	12 800	38 400	51 200
Concessions, brevets, droits similaires	27 600	6 327	21 273	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 040	1 705	335	1 015
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	2 040	1 705	335	1 015
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	80 840	20 831	60 009	52 215
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	24 000		24 000	16 671
Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 000		24 000	16 671
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 217 812		1 217 812	1 254 575
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	208		208	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 242 020		1 242 020	1 271 246
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 322 860	20 831	1 302 028	1 323 461

FONDATION DES EDC

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	2 700	1 844
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	122 621	111 669
Excédent ou déficit de l'exercice	(38 210)	10 952
SITUATION NETTE (Sous-Total)	84 412	122 621
Fonds propres consommables	893 050	1 065 260
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	977 462	1 187 881
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	38 400	51 200
Fonds dédiés	80 904	
TOTAL II	119 304	51 200
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 763	22 816
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	143 800	59 720
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	202 563	82 536
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 302 028	1 323 461

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services	140	
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)	140	
Produits de tiers financeurs	591 038	361 430
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	222 210	139 240
Ressources liées à la générosité du public	368 828	222 190
<i>Dons manuels non affectés</i>	226 080	201 599
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	100 700	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	21 748	20 591
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	20 300	
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	591 178	361 430
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	225 199	150 083
Aides financières (projets engagés)	324 367	182 424
Impôts, taxes et versements assimilés	9 783	7 456
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	15 800	13 944
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 007	680
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	80 904	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	663 060	354 587
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(71 882)	6 843
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	33 672	4 109
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	33 672	4 109
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	33 672	4 109
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(38 210)	10 952

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	624 850	365 539
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	663 060	354 587
EXCEDENT OU DEFICIT	(38 210)	10 952

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		3 000
Bénévolat	92 838	56 081
TOTAL RESSOURCES	92 838	59 081
EMPLOIS		
Secours en nature		3 000
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	92 838	56 081
TOTAL EMPLOIS	92 838	59 081

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	624 850	624 850	365 539	365 539
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	570 738	570 738	361 430	361 430
- Dons manuels non affectés	448 290	448 290	340 839	340 839
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	21 748	21 748	20 591	20 591
- Mécénat	100 700	100 700		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	54 112	54 112	4 109	4 109
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	624 850	624 850	365 539	365 539
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	385 501	385 501	209 769	209 769
1.1 Réalisées en France	385 501	385 501	209 769	209 769
- Actions réalisées par l'organisme	53 980	53 980	27 345	27 345
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	324 367	324 367	182 424	182 424
- Accompagnement des projets	7 154	7 154		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	171 097	171 097	123 441	123 441
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	171 097	171 097	123 441	123 441
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 558	25 558	21 377	21 377
3.1 Frais de gestion	15 800	15 800	13 944	13 944
3.2 Frais de gestion immobilière	9 758	9 758	7 433	7 433
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	80 904	80 904		
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	663 060	663 060	354 587	354 587
EXCEDENT OU DEFICIT	(38 210)	(38 210)	10 952	10 952

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	92 838	92 838	59 081	59 081
Bénévolat	92 838	92 838	56 081	56 081
Prestations en nature			3 000	3 000
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	92 838	92 838	59 081	59 081
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	66 941	66 941	44 081	44 081
Réalisées en France	66 941	66 941	44 081	44 081
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	5 660	5 660		
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	20 237	20 237	12 000	12 000
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	92 838	92 838	56 081	56 081

FONDATION DES EDC

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France	385 501	209 769	Cotisations sans contreparties	624 710	365 539
- Actions réalisées directement	385 501	209 769	Dons manuels non affectés	448 290	340 839
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	53 980	27 345	Dons manuels affectés	21 748	20 591
- Accompagnement des projets	324 367	182 424	Legs, donations et assurances-vie	100 700	4 109
	7 154		Mécénats	53 972	
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	171 097	123 441			
- Frais d'appel à la générosité du public	171 097	123 441			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 558	21 377			
- Frais de gestion	15 800	13 944			
- Frais de gestion immobilière	9 758	7 433			
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	582 156	354 587	TOTAL DES RESSOURCES	624 710	365 539
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	80 904		3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice		10 952	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	38 210	
TOTAL	663 060	365 539	TOTAL	662 920	365 539
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	122 621	111 689
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public de l'exercice	(38 210)	10 952
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	84 411	122 621

FONDATION DES EDC

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	66 941	44 081	92 838	59 081
Réalisées à l'étranger	66 941	44 081	92 838	56 081
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	5 660			3 000
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	20 237	12 000		
TOTAL	92 838	56 081	92 838	59 081

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	92 838	59 081
Bénévolat	92 838	56 081
Prestations en nature		3 000
Dons en nature		

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	80 904
(-) utilisation	
(+) report	80 904
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	80 904



**Fondation des Entrepreneurs
et Dirigeants Chrétiens**

sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

2023

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1. OBJET	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023.....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés.....	6
2.2.3. Traitement des legs et donations	6
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1. NOTES SUR L'ACTIF.....	9
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit.....	9
3.1.3. Disponibilités.....	10
3.1.4. Créances	10
3.1.5. Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.1.6. Charges constatées d'avance.....	10
3.2. NOTES SUR LE PASSIF	11
3.2.1. Fonds associatif.....	11
3.2.2. Report à nouveau.....	11
3.2.3. Etats des échéances des dettes.....	12
3.2.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	12
3.2.5. Charges à payer.....	13
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	13
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	13
4.3. PROJETS SOUTENUS	14
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	14
5.1. PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	14
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	14
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	15
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	15
5.1.4. Contributions volontaires en nature (CER).....	15
5.1.5. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 15	
5.2. EMPLOIS.....	15
5.2.1. Contenu des missions sociales.....	15

5.2.2. Frais de recherche de fonds	15
5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement.....	15
5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice	16
6. AUTRES INFORMATIONS	16
6.1. LOCAUX	16
6.2. EFFECTIFS	16
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	16
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	17
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	18
6.5.1. Engagements donnés	18
6.5.2. Engagements reçus	18

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

Créée en novembre 2011, la FONDATION DES EDC (Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens) a pour objet de « conduire, promouvoir et soutenir toute action d'intérêt général à caractère social et philanthropique permettant d'ordonner la vie économique autour de l'homme et du bien commun ». Elle contribuera notamment à :

- aider à faire connaître et à diffuser les travaux et idées destinés à faciliter la mise en œuvre d'un entrepreneuriat socialement responsable ;
- faire naître des projets locaux destinés à faciliter la mise en œuvre des principes de la responsabilité sociale des entreprises ;
- soutenir toute action de formation ou projet innovant
- soutenir tout événement (congrès, colloques, séminaires, etc.) ou initiative de nature à assurer l'effectivité de l'objet de la fondation.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2023

- ✓ La Fondation des EDC a poursuivi en 2023 son développement amorcé en 2022, enregistrant 452 K€ de ressources (versus 326 K€ en 2022, soit + 39 %) dont 118 K€ collectés dans le cadre d'une soirée de gala au bénéfice des écoles de production. Elle a également pu consommer une partie de sa dotation pour financer des projets stratégiques à hauteur de 172 K€ : déploiement du Prix de l'Economie du Bien Commun, baromètre, développement des formations.
- ✓ La FONDATION DES EDC a ainsi pu accorder 324 K€ de soutiens aux projets (versus 182 K€ en 2022). Ces frais de recherche de fonds (171 K€) sont pris en charge à hauteur de 50 K€ par l'un de ses fondateurs.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION DES EDC sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION DES EDC est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION DES EDC correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),

ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION DES EDC comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « Fonds propres complémentaires ».

La FONDATION DES EDC étant une fondation de flux, elle ne dispose pas de dotation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION DES EDC sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au

compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2023.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

La FONDATION DES EDC ne dispose pas d'immobilisations financières au 31 décembre 2023.

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisitions	Virement poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2023
Matériel de bureau et informatique	2 040	-	-	-	2 040
Logiciel		27 600	-	-	27 600
TOTAL	2 040 €	27 600 €	- €	- €	29 640 €

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Matériel de bureau et informatique	1 025	680		1 705
Logiciel		6 327	-	6 327
TOTAL	1 025 €	7 007 €	- €	8 032 €

3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit

La FONDATION DES EDC a bénéficié du renouvellement d'une Donation temporaire d'usufruit fin 2022 pour une durée de 4 ans.

	Nature de l'actif	Date de signature	Durée de la DTU	Date Fin	Valorisation de l'actif
F des EDC	Loyers	13/12/2022	4 ANS	20/12/2026	38 400
					38 400 €

3.1.3. Disponibilités

L'intégralité des disponibilités sont placées en compte sur livret et compte courant. Elles comprennent à la fois un montant de 144 K€ de projets à solder ainsi que la dotation consommable de la Fondation (893 K€).

Chiffres exprimés en euros	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte Courant	1 217 812 €	1 254 575 €

3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	24 000	24 000	
Dont Clients douteux			
Etat : impôts et taxes diverses			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	208	208	
TOTAL	24 208 €	24 208 €	

Les dons reçus pour l'exercice 2023 ont tous été encaissés début janvier 2024.

3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	24 000		24 000	16 671
Autres créances				
TOTAL	24 000 €		24 000 €	16 671 €

3.1.6. Charges constatées d'avance

Au 31/12/2023, les charges constatées d'avance s'élèvent à 208 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	208	0
Charges financières		
Charges exceptionnelles		

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatif

En 2022, la FONDATION DES EDC a accepté la dévolution d'une quote-part du boni de liquidation d'un fonds de dotation qui est intervenu sous la forme d'un don d'une somme d'argent. La Fondation s'est alors engagée à affecter en dotation consommable 1 065,2 K€ afin de soutenir des projets stratégiques de grande envergure, à partir de décisions collégiales prises par la gouvernance.

Aussi, au titre de 2023, la Fondation a « consommé » 172 K€ de la dotation de 2022, en finançant le prix de l'Economie du Bien Commun, le fonctionnement du baromètre et a soutenu des projets stratégiques à hauteur de 112 K€ (développement de la formation et bourse d'études).

	2023			2022
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consommable	Apport en dotation <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette <i>avant affectation du résultat</i>
<i>Dotations consommables</i>	893 050	172 210	1 065 260	1 065 260
Total fonds associatif	893 050 €	172 210€	1 065 260 €	1 065 260

3.2.2. Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice. La FONDATION DES EDC dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Évolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2023	122 621
Résultat 2023	-38 210
Report à nouveau au 31/12/2023	84 411 €

Fonds dédiés spécifique :

Variation des fonds dédiés issus de	2022	2023			
	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice
Fonds Ecoles de Production	-	80 904	-	-	80 904
TOTAL FONDATION EDC	- €	80 904 €	- €	-€	80 904 €

L'intégralité des soutiens d'une soirée de gala n'ayant pas été reversée au 31 décembre, le montant a été isolé à travers un fonds dédié.

3.2.3. *Etats des échéances des dettes*

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	58 763	58 763		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Dettes financières diverses				
Projets bénéficiaires restant à solder	143 800	143 800		
TOTAL	202 563 €	202 563 €		

L'essentiel des dettes est constitué des projets engagés mais non encore versés au 31 décembre, soit qu'il s'agisse de projets votés en fin d'exercice, soit qu'il s'agisse de projets engagés dans le cadre d'un versement pluriannuel.

3.2.4. *Dettes fournisseurs et comptes rattachés*

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs France	57 263	22 660
Fournisseurs factures non parvenues	1 500	156
Valeurs nettes comptables	58 763 €	22 816 €

3.2.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 763	22 816
Dettes fiscales et sociales		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	143 800	59 720
DETTES DIVERSES		
Autres dettes		
DETTES	202 563 €	82 536 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	21 748€
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	21 748
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	€
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	21 748€

Le montant de 21 748 € concerne l'encaissement d'une Donation Temporaire d'usufruit.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 590 753 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2023 pour la FONDATION DES EDC à 15 800 €.

4.3. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	21	324 367 €
Actions réalisées directement		53 980 €
Total des missions sociales Fondation	21	378 347 €

En 2023, le montant des actions réalisées directement de la FONDATION DES EDC (hors le financement des projets) s'est élevé à 53,9 K€ avec notamment l'organisation de la remise du prix de l'Economie du Bien Commun et le fonctionnement du Baromètre du Bien Commun.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.5. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation des EDC a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.

- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédies de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La FONDATION DES EDC dispose de locaux mis à disposition par ses fondateurs au 24, rue de l'Amiral Hamelin, à Paris, 16^e arrondissement.

6.2. Effectifs

La FONDATION DES EDC dispose de trois salariés dédiés (dont des jeunes en formation en alternance), représentant en 2023 près de 2 ETP.

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
Salariés	2022	1	1	2	0.96	3	1.96
Salariés	2023	2	1	1	0.32	3	1.32

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation des EDC bénéficie de bénévoles pour l'instruction et le suivi des projets.

La Fondation dispose par ailleurs d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2023	Valorisation 2023
Bénévoles	0,95	77 830
B. Comité	0,13	15 008
TOTAL	1.08	92 838 €

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	66 941	44 081	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	92 838	59 081
Réalisées en France	66 941	44 081	Bénévolat	92 838	56 081
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		3 000
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	5 660				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	20 237	12 000			
TOTAL	92 838€	56 081€	TOTAL	92 838€	59 081€

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
(-) utilisation		
(+) report	80 904	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	80 904	

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 K€ dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagement donné au 31/12/2023.

6.5.2. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au 31/12/2023.

